

UTILISATION DES DELEGATIONS DE COMPETENCES PAR LE MAIRE

Le Maire informe l'assemblée qu'il a utilisé la délégation de compétences que le Conseil Municipal lui a accordée en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) : Vente JAEGY – Anthony BERNAL / Sarah WOELFFIN : section 32 parcelle 442 - 589 m²

Décision n° 3 : Renouvellement contrat d'assurance « risques statutaires »

Le Maire a validé la reconduction du contrat d'assurance « risque statutaires » arrivant à échéance le 31/12/2020

Après de la société GROUPAMA aux conditions tarifaires suivantes : CNRACL taux 4.90 %, IRCANTEC taux 1.14 %

DEPLACEMENT DU PANNEAU D'AGGLOMERATION : CALCUL DE LA NOUVELLE LONGUEUR DE VOIRIE COMMUNALE

En prévision des travaux de la zone d'Activités « la Chapelle », la limite d'agglomération entrée ouest a été portée du PK 14.282 au PR 14+160 (arrêté du maire du 28 juillet 2020).

Le conseil municipal intègre les 122 mètres de voirie « route de Rouffach » dans le domaine public communal et fixe la nouvelle voirie communale à 6869 mètres.

CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'OUVRIER COMMUNAL POLYVALENT

Le conseil municipal crée, à compter du 01/02/2021, un emploi permanent d'ouvrier communal polyvalent relevant des grades d'adjoint technique territorial à adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à raison d'une durée hebdomadaire de service de 35 heures (soit 35/35^{èmes}).

Ce poste comprend notamment les missions suivantes : La création et l'entretien des espaces verts, le nettoyage des voies et espaces publics, l'entretien courant des bâtiments et du matériel, la gestion et l'entretien des salles, la préparation d'événements et de manifestations diverses.

DEMANDE DE CREATION D'UN JARDIN PARTICIPATIF SUR UN EMPLACEMENT COMMUNAL

Le conseil municipal reporte ce point à la prochaine séance, il souhaite se rendre sur les lieux préalablement à toute décision

SECURISATION DES DONNES INFORMATIQUES : CHOIX DE LA SOLUTION

Après analyse des différents devis de mise en place d'un serveur informatique, le conseil opte pour l'adhésion à la solution CCOOL proposée par la société COSOLUCE.

Devis serveur : Mistral.com : 3 858 € HT auquel s'ajoute un abonnement mensuel de 45 € HT pour les sauvegardes

Rex Rotary : 6289 € HT

CCOOL : abonnement de 20€ HT par mois + frais de mise en service de 650 € HT

ACQUISITION VIDEOPROJECTEUR ET PC PORTABLE

Le Conseil municipal valide l'achat d'un vidéoprojecteur (devis Rex Rotary) pour un montant de 1 584 € HT ainsi que l'achat et la mise en service d'un nouvel ordinateur portable pour les élus : d'un montant de 640 € auquel se rajoutent les frais de mise en route (installation pack office + antivirus.) soit 1 147 € HT

BRIGADE VERTE : MODIFICATION DES STATUTS

Le Conseil municipal valide la modification de l'adresse du siège du Syndicat de la Brigade Verte à savoir :

Article 4 : Siège du Syndicat : 92, rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 68360 SOULTZ

CCCHR : RAPPORT D'ACTIVITE ET RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DECHETS

Le Conseil Municipal prend acte desdits rapports de la Communauté de Communes Centre Haut-Rhin présentés.

ECOLE DE MUSIQUE DU PAYS DE ROUFFACH : DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil municipal ne donne pas suite à la demande de subvention

DIVERS

- Point sur l'avancement des chantiers en cours
- Annulation de la fête des aînés prévue en janvier 2021 en raison du contexte sanitaire actuel,